

**DECISION N° 11/2022/FG/SB**  
**PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE**

Le Directeur du Centre Hospitalier de BRIVE,

Vu les articles L.6143-7, R.6143-33 à R.6143-36 et R.6143-38 du Code de la Santé Publique, relatifs à la délégation de signature des Directeurs des établissements publics de santé,

Vu l'arrêté de la Directrice Générale du Centre National de Gestion, en date du 13 août 2019, nommant Monsieur François GAUTHIEZ Directeur du Centre Hospitalier de BRIVE,

Vu l'arrêté ministériel en date du 9 mars 1992 portant nomination de Madame Sandrine BERGER en qualité de Directeur Adjoint au Centre Hospitalier de BRIVE

Vu l'organigramme de la Direction du Centre Hospitalier de BRIVE

# DECIDE

## ARTICLE 1

Il est donné à ce titre à Madame Sandrine BERGER une délégation générale et permanente de signature pour l'ensemble des responsabilités qui relèvent du Directeur Général de l'établissement, y compris les décisions de toute nature relatives aux personnels et à l'organisation.

## ARTICLE 2

Madame Sandrine BERGER est habilitée à représenter le Directeur Général en toutes circonstances à l'intérieur comme à l'extérieur du Centre Hospitalier de Brive,

## ARTICLE 3

La présente décision sera communiquée au Conseil de Surveillance et transmise au comptable du Centre Hospitalier.

Fait à Brive, le 1<sup>er</sup> décembre 2022

Le Directeur,



François GAUTHIEZ